

## **07-12-2015 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas**

À une séance régulière tenue le 7 décembre 2015, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, les conseillers: Gilbert Gauvin, Richard Fournier, Roland St-Pierre, Normand St-Laurent et Réjean Hudon.

Le conseiller Langis Joubert est absent.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 2 et 9 novembre 2015
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
  - a) Aide financière – surface multisport
  - b) Aide financière – entente bipartite 2015
  - c) Les Grands Amis de la Vallée
6. Invitations
  - a) N/A
7. Demandes de don et d'appui
  - a) Cercle de Fermières de St-Cléophas
  - b) École secondaire Armand St-Onge
  - c) Seigneurie Mon Toit
  - d) Maison des Familles de la Matapédia
  - e) 6<sup>ième</sup> Salon des Mots de La Matapédia
  - f) Moissons Vallée Matapédia
  - g) Troupe de théâtre Sébec
8. Calendrier 2016 des séances du conseil municipal
9. Dépôt du registre des déclarations de don et/ou de marque d'hospitalité
10. Maire-suppléant et substitut
11. Autorisation de signature du maire-suppléant
12. Noms des bâtiments municipaux
13. Vœux de Noël
14. Bilan de la Table d'harmonisation
15. Soumission – Déneigement des cours municipales pour l'année 2016
16. Collecte supplémentaire bac brun
17. Règlement numéro 205 modifiant le règlement des permis et certificats
18. Fermeture du pont P-04497
19. Transport adapté et collectif
20. Suivi - mise aux normes des puits
21. Suivi de dossiers
22. Divers: a)    b)    c)    d)
23. Questions de l'assemblée
24. Levée de la réunion

### **270-15 Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Le point divers reste ouvert.

**271-15****Adoption des procès-verbaux**

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que les procès-verbaux du 2 et 9 décembre 2015 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Correction à la résolution 247-15; la facture de Atelier de soudure M. Poirier n'est pas de 394.49 mais de 294.49.

**272-15****Adoption des comptes**

Proposé par Richard Fournier, appuyé par Réjean Hudon et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés.

**COMPTES DÉJÀ PAYÉS**

Conciergerie d'Amqui, #123029, 3 collectes d'octobre	1 174.88
Hydro-Québec, #655901339549, éclairage public	180.35
Hydro-Québec, #689201212237, salle communautaire	129.67
Hydro-Québec, #636101376308, garage mun.	53.22
Hydro-Québec, #636101376309, système pompage	209.22
Hydro-Québec, #636101376310, station pompage	105.81
Hydro-Québec, #683801253691, camping	83.07
Télus, salle communautaire au 4 nov.	78.40
Télus, centre comm. au 28 oct.	247.31
Télus, camping au 10 nov.	100.83
Hydro-Québec, #652301350834, centre communautaire	246.18
Joubert Marc-André, #rés: 37, remb. fact. table d'harmonisation	49.55

**COMPTES NON PAYÉS**

9285-9578 Québec inc., #131, nivelage des rangs et acc. rue Principale	2 239.15
Alliance 9000, #6543, enveloppes	216.15
Bernard & Gaudreault, #4539, piquetage route Raymond	2 730.66
Bonichoix, #426184-435458, caisse d'eau	32.93
Boulangier Jessy, #1211-15, 3 dépl. Amqui (compacteur)	84.00
Clérobéc, #888453-889381-889456-889676-889964-890152-890433 890726-891248-891548-891599-891775-891960, mat. divers	919.78
Conciergerie d'Amqui, #123324-123530, 3 col. + suppl.	1 376.09
Éditions juridiques, #900, renouv. mise à jour code municipal	65.54
Équipement Belzile, #49560-495-97, compacteur et caméra (camping et égout)	432.50
Exc. Marcel Perreault, #4283, camping (sortie d'eau)	992.23
Fonds d'information sur le territoire, #201502506286-201502721684, mutation	40.00
Fournier Yvon, 1 <sup>er</sup> versement remplissage convoyeur	1 724.63
Kopilab, #176214, photocopieur (août à novembre)	247.62
Laboratoire BSL, #57468-57469, analyses des eaux	698.09
MRC Matapédia, #15540-15541-15542-15559-15561, hon et mise à jour	7 459.79
National Vacuum, #QC-10467, lavage réseau d'égout	1 639.08
Page Jaunes, #15-2145668, publicité page jaunes (camping)	76.57
Papeterie Bloc-Notes, #671577, fournitures de bureau	225.59
Petite caisse, remb. fact poste canada, médiaposte et carte cellulaire	59.77
PG Solutions, #7435, fournitures de bureau	253.55
Pharmacie Aubert Lévesque, #1200, article de nettoyage	39.80
PKJT construction, #132-133, rép. toit et vitrail	13 971.76
Poirier Murielle, #4 déc 2015, sapin de Noël	75.00

Pompes à eau Louis-Marie Bouchard, #22938, mat. et main d'œuvre sortie patinoire	1 120.62
Sirois Nelson, #3-25116651, jeu de 14 clés	68.44
SNC-Lavalin, #1218937, honoraire au 30 oct.	7 013.48
Télus, #5361347, salle communautaire	78.40
Télus, #5363023, centre communautaire	261.13
Transport Martin Alain, #7756, abrasif	5 630.51
Transport Rock Gagné, #283, travaux chemin de la tour	11 037.60
Wolseley, #7203361-7213847, mat. divers. aqueduc (sortie d'eau camping)	516.63
Wolters Kluwer, #2406254, renouv. code municipal	1 247.40
Ent. Clermont Gauvin, 1 <sup>er</sup> vers. déneigement chemin	17 548.43
Fournier Anicet, 5 <sup>ième</sup> et 6 <sup>ième</sup> vers. déneigement	867.68

*Au point 5 a de l'ordre du jour, j'informe le conseil et la population que la MRC de La Matapédia a accordé une aide financière de 10 000\$ dans le cadre du Pacte rural pour la réalisation du projet de la surface multisport.*

*Au point 5 b de l'ordre du jour, j'informe le conseil et la population que la MRC de La Matapédia a accordé une aide financière de 1 000\$ dans le cadre de l'entente bipartite 2015.*

*Au point 5 c de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que Les Grands Amis de la Vallée les remercie de leur contribution de 25\$ dans le cadre de leur programme jeunesses.*

#### **273-15 Cercle de Fermières de St-Cléophas**

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de faire un don de 75\$ au Cercle de Fermières de St-Cléophas afin de les aider à payer le vin d'honneur pour leur souper de Noël qui aura lieu vendredi le 11 décembre prochain.

#### **274-15 École secondaire Armand-Saint-Onge**

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de participer à l'album des finissants de la Polyvalente Armand St-Onge par une annonce publicitaire d'une grandeur de 1/8 de page pour un montant de 50.00\$.

*Au point 7 c de l'ordre du jour, j'informe le conseil municipal que Seigneurie Mon Toit vend des lumières pour illuminées un sapin de Noël afin d'accumulé de l'argent pour effectuer des aménagements sécuritaires pour la Résidence. Le conseil refuse la demande.*

*Au point 7 d de l'ordre du jour, j'informe le conseil municipal que la Maison des Familles de la Matapédia organise un souper de Noël qui aura lieu le 12 décembre prochain. Il demande un don afin de les aider financièrement. Le conseil refuse la demande.*

#### **275-15 6<sup>ième</sup> Salon des Mots de La Matapédia**

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Richard Fournier et résolu que le conseil municipal accepte de participer financièrement par un montant de 25\$ au Salon des mots de La Matapédia qui aura lieu à Sayabec du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai 2016.



**278-15      Maire-suppléant et substitut**

CONSIDÉRANT QUE deux articles de loi encadrent le remplacement du maire en cas d'absence, d'incapacité d'agir ou pendant la vacance de cette charge;

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du *Code municipal* prévoit que le conseil d'une municipalité locale peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24. de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* précise toutefois que « [...] Tout autre représentant que le maire est nommé par le conseil de la municipalité locale, parmi ses membres. En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres. 1993, c. 65, a. 71; 1999, c. 40, a. 202; 2001, c. 25, a. 149.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Fournier, appuyée par Réjean Hudon et résolu:

1. de nommer monsieur Roland St-Pierre à titre de maire-suppléant du 4 janvier au 6 juin 2016;
2. de nommer monsieur Roland St-Pierre à titre de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote ;

**279-15      Autorisation de signature du maire-suppléant**

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que monsieur Roland St-Pierre, maire-suppléant, soit autorisé à signer les chèques en l'absence de monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, à la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia du 4 janvier 2016 jusqu'à ce que le maire-suppléant suivant signe tous les documents nécessaires pour qu'il soit en fonction officielle.

**280-15      Noms des bâtiments municipaux**

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme les bâtiments municipaux et demande à M. Daniel Roussel 2 exemples de panneau d'affichage ainsi qu'un offre de service. Une rencontre avec celui-ci aura lieu avant janvier.

**281-15      Vœux de Noël**

Proposé par Gilbert Gauvin, appuyé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas fasse parvenir des vœux de Noël et de bonne année 2016 à chaque adresse civique par l'envoi d'un médiaposte.

**282-15      Bilan de la Table d'harmonisation**

Proposé par Richard Fournier, appuyé par Réjean Hudon et résolu qu'après avoir pris connaissance du bilan de la table d'harmonisation, indiquant que les dépenses étaient de 937.97\$ pour l'année 2015, le conseil accepte de leur redonner credit montant en janvier 2016 afin qu'il recommence l'année avec 1 500.00\$ comme mentionné dans l'entente entre la municipalité et l'URLS en date du 7 février 2012.

**283-15    Soumission**

**Déneigement des cours municipales pour l'année 2016**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçues 2 soumissions suite à l'invitation à soumissionner concernant le déneigement des cours municipales pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE les 2 soumissions sont les suivantes:

- ✓ Monsieur Anicet Fournier au montant de 2 275.00\$ plus les taxes;
- ✓ Monsieur Alain Boulanger au montant de 2 200.00\$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les 2 soumissions sont conformes aux exigences de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Réjean Hudon, appuyé par Richard Fournier et résolu que le conseil municipal accepte la soumission de monsieur Alain Boulanger au montant de 2 200.00\$ plus les taxes applicables. L'entrepreneur devra effectuer le déneigement tel que le contrat le spécifie. Jean-Paul Bélanger, maire et Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires.

**284-15    Collectes supplémentaires des matières organiques**

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas accepte d'ajouter 4 collectes supplémentaires des matières organiques en septembre et octobre pour un montant additionnel au contrat de 700\$ plus les taxes applicables.

**285-15    Adoption du Règlement numéro 205  
**modifiant le règlement des permis et certificats****

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats numéro 163-04 de la Municipalité de Saint-Cléophas a été adopté le 5 avril 2004 et est entré en vigueur le 12 mai 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier une disposition concernant les permis d'implantation d'éoliennes commerciales;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 2 novembre 2015;

En conséquence, il est proposé par Réjean Hudon, appuyé par Richard Fournier et résolu d'adopter le règlement numéro 205 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 205  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS  
NUMÉRO 163-04 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS**

**ARTICLE 1 PLAN DE LOCALISATION**

L'article 5.11.1 du règlement sur les permis et certificats numéro 163-04 est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 10°, du mot « certificat » par le mot « plan ».

**ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-CLÉOPHAS, CE 7 DÉCEMBRE 2015

**286-15**

**Fermeture du pont P-04497**

Proposé par Gilbert Gauvin, appuyé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas autorise le Ministère des Transports à fermer le pont P-04497 pour la durée des travaux. Cependant, il faut prendre en considération le transport scolaire et les marcheurs du Chemin de St-Rémi.

**287-15**

**Transport adapté et collectif**

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas contribue financièrement aux services de transport adapté et collectif dispensés par le Service de transport adapté la Caravelle inc. sur le territoire de la MRC tel que prévu aux prévisions budgétaires 2016 de la MRC de La Matapédia.

**288-15**

**Mise aux normes du puits #2**

CONSIDÉRANT QUE suite au début des travaux de la mise aux normes du puits #2, des ajouts et des modifications sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé d'installer un débitmètre résistant à l'eau, ce qui occasionne un coût supplémentaire de 680\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé d'installer une valve au puit #1 afin d'éliminer l'eau stagnante, ce qui occasionne un coût supplémentaire de 1 747.04\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'installer une valve devant le puit #1 et #2, ce qui occasionne un coût supplémentaire de 1 386.52\$ plus les taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Réjean Hudon, appuyé par Richard Fournier et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas autorise l'achat du matériels et lesdites modifications.

**Le point 21 de l'ordre du jour - Suivi de dossiers**

**Gilbert Gauvin:** pas de nouveau pour cette réunion.

**Richard Fournier:** pas de nouveau pour cette réunion.

**Roland St-Pierre:** la consommation d'eau: 145 galons/jour/résidence.

**Langis Joubert:** Absent.

**Normand St-Laurent:** Les travaux du chemin de la Tour et de la route Raymond ont été fait et c'est du bon travail. Pour ce qui est du chemin de St-Rémi, il y a eu une rencontre pour les hébergeurs le 28 novembre dernier.

**Réjean Hudon:** pas de nouveau pour cette réunion.

**Jean-Paul Bélanger:** J'ai été représentant à la guignolée le 3 décembre dernier ici au 4 stop de 6h30 à 9h. Il y a eu une très bonne participation. Un compte-rendu sera déposé dès que possible. Pour ce qui est du vallon chez M. Marcel Perreault, nous ferons une évaluation en avril prochain.

**289-15**

**Levée de la séance**

Proposé par Réjean Hudon que la séance soit levée à vingt heures trente minutes (20h30).

*Jean-Paul Bélanger*  
Maire

*Katie St-Pierre*  
Directrice général et sec.-très.

**Je, Jean-Paul Bélanger, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

